



| NOMS / PRENOMS | PRESENCE |
|--|----------------------------|
| Collège A | |
| Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles) | Procuration à Mme CASSIN |
| Suzy DUFLO (Pr) | Procuration à M. VLASTELIC |
| Laurence ROMANA (Pr) | Présente |
| Collège B | |
| Laura-Line CASSIN (MCF) | Présente |
| Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF) | Présent |
| Elisabeth ODACRE (MCF) | Procuration à M. LARROUY |
| BIATSS | |
| Christophe AUDEBERT | Présent |
| Bruno HARAL | Présent |
| Etudiants | |
| Allan COLONNETTE | Présent |
| James LARROUY | Présent |
| Personnalités extérieures | |
| Laurence CORENTHIN | Absente |
| Gladys DEBS | Absente |
| Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre) | Absent |
| Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional) | Absente |
| Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG) | Présent |
| Invités de droit | |
| Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe) | Présente |
| Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles) | Présente |
| Elise MIGNOT (Gestionnaire du Pôle administrative du PUR Guadeloupe) | Présente |

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 11h00.

Après vérification que le quorum soit bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

| | Membres |
|--------------|----------------|
| Présents | 8 |
| Procurations | 3 |
| Absents | 4 |
| Total | 15 |

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 27/01/2023
- B. Affaires ressources humaines
 - Campagne recrutement ATER 2023
- C. Affaires institutionnelles
 - Conventions
- D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Audebert informe qu'il quitte la séance car il n'a pas bénéficié du temps nécessaire pour étudier les dossiers. Il signifie également que son abstention lors du précédent conseil, pour le vote de l'approbation du relevé de décisions du 09 décembre 2022, n'a pas été pris en compte.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe prend note et fera la vérification sur ce point.

Madame Romana souhaite poser deux questions diverses. Elle demande à connaître le principe de transmission des postes entre les UFR et le conseil polaire et des informations sur le poste MCF 0039 de l'UFR SEN qui n'apparaît pas dans le tableau.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 27 janvier 2023

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 27 janvier 2023.

| Résultat du vote | Nombre de membres | 15 |
|-------------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 10 |
| | Ne prend pas part au vote | 1 |
| | Abstention (s) | 0 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 9 |

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 27 janvier 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires ressources humaines

Campagne recrutement ATER

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau des demandes de publications d'emplois ATER pour l'année 2023.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des demandes de publications d'emplois ATER pour l'année 2023.

| Résultat du vote | Nombre de membres | 15 |
|-------------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 10 |
| | Ne prend pas part au vote | 1 |
| | Abstention (s) | 0 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 9 |

Le tableau des demandes de publications d'emplois ATER pour l'année 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les conventions contenues dans le tableau.

Madame Romana souhaiterait avoir des informations concernant des conventions relatives à la cérémonie des formations ingénieurs envoyées par l'UFR SEN. Elle aimerait savoir si ces conventions doivent passer en conseil de pôle

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que les conventions passent en conseil de pôle et fera le point avec son équipe sur ces conventions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

| Résultat du vote | Nombre de membres | |
|-------------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 15 |
| | Ne prend pas part au vote | 10 |
| | Abstention (s) | 1 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 0 |
| | | 9 |

Le tableau des conventions a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame Romana demande la raison pour laquelle le poste en biologie, voté en conseil d'UFR, n'apparaît pas dans le tableau de la campagne des emplois enseignants-chercheurs voté en conseil de pôle le 13 octobre 2022. Elle précise que le poste MCF 0039 n'aurait pas été soumis à discussion au sein de la composante car il aurait été réquisitionné par l'établissement. Elle demande si cette information est véritable et si c'est la raison pour laquelle ce poste n'apparaît pas dans le tableau des demandes de publications d'emplois ATER.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe rappelle que pour le poste en biologie le pôle a reçu un courrier du Doyen de l'UFR SEN signifiant que les pièces administratives n'étaient pas conformes. De ce fait, ce poste n'a pas pu être soumis au vote du conseil polaire.

Madame D'Arbaud complète en expliquant que le dossier a été retourné à la composante pour une mise en conformité des pièces administratives.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise que le poste MCF 0039 est à l'UFR SEN. Ainsi, il faudrait donc se renseigner auprès de la composante. Elle précise que le pôle n'a pas d'information au sujet de ce poste qui ne figure pas dans les demandes de publication.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 11h25.